

Auto-école AG Conduite  
34 rue des Cordiers  
38260 LA COTE ST ANDRE  
N° SIRET : 75388734800021  
Tél : 04.74.20.52.11  
N° agré. : E 1703800250

### **AVENANT CONTRAT DE FORMATION SUITE AU COVID19**

- 1- Port du masque aux normes obligatoire (celui-ci de ne sera pas fourni par l'établissement) pour les séances de code et de conduite. Nous nous réservons le droit de ne pas vous accepter au sein de l'auto-école ou dans les véhicules ou pour les examens sans cette mesure de précaution
- 2- Lavage des mains obligatoire à chaque entrée et sortie de l'agence et du véhicule (pour ce faire, nous avons mis du gel ainsi que du savon et papiers jetables à l'intérieur)
- 3- Pour les séances théoriques, un roulement sera mis en place pour respecter la distanciation entre chaque élève, car notre capacité d'accueil s'élève à 4 par séance
- 4- Un sens de circulation est mis en place, par marquage visuel au sol, l'entrée se fera côté Queen Burger et la sortie quant à elle, se fera côté rue par l'issue de secours
- 5- Concernant l'examen pratique (rien ne sera plus comme avant), nous nous réservons le droit de ne pas vous présenter si votre niveau ne satisfait pas à la grille de l'examen (CEPC), en effet les places que nous avons perdues ne nous seront pas rendues, les places d'examens vont être limitées à cause du protocole sanitaire que nous devons respecter après chaque candidat
- 6- Dorénavant les leçons de conduites seront à régler avant les leçons programmées, car nous ne ferons plus crédit
- 7- Les rendez-vous pédagogiques théoriques et pratiques seront limités à 1 seul(e) accompagnateur(trice).
- 8- Pour toutes les démarches administratives (signatures, règlements, remplissage du livret d'apprentissage, etc..), nous vous demandons de venir avec vos propres stylos noirs
- 9- Lors des leçons de conduites (simulateur inclus), nous vous demandons de porter un vêtement à mi longueur de jambes minimum, car vous serez assis sur des protections en plastique
- 10- Dorénavant nous ne prendrons plus à domicile, donc les arrivées et départs se feront à l'agence (cause désinfection du véhicule)

**TOUT MANQUEMENT A CES REGLES ENTRAINERA L'EXPULSION DE L'ÉTABLISSEMENT ET NOUS NE POURRONS ÊTRE TENUES POUR RESPONSABLES**

(Comme la législation le stipule)

SIGNATURES :

Mmes Chavant Carole & Gronlier Vanessa  
Cogérantes

Élève, candidat ou représentant légal